



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Revenu agricole

Question écrite n° 11021

### Texte de la question

M Dominique Dupilet demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt de bien vouloir lui préciser les dispositions qui pourraient être prises afin de garantir le pouvoir d'achat des agriculteurs qui ont subi au cours des dernières années une forte érosion.

### Texte de la réponse

Reponse. - La Commission des comptes de l'agriculture de la nation s'est réunie le 25 avril dernier pour examiner les comptes provisoires de l'agriculture de 1988. Ceux-ci font apparaître une baisse de 4 p 100 du revenu agricole en 1988, ce qui confirme les premières évaluations publiées en novembre dernier. La dégradation du revenu agricole, en 1988, tient avant tout à l'accroissement des achats de moyens de production, à des prix à nouveau en hausse, tandis que les prix agricoles restent stables. Néanmoins, le maintien à un niveau élevé des aides consenties aux agriculteurs, sous forme de subventions ou de prises en charge d'intérêts, a contribué à limiter la baisse du revenu agricole en 1988. Il était donc nécessaire, dans ces conditions, d'accélérer l'effort entrepris par le Gouvernement pour soutenir le revenu agricole, par une action sur les charges et par des mesures d'aide aux agriculteurs en situation délicate. Cet effort s'était déjà concrétisé par la diminution de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti destinée au financement du BAPSA décidée lors du vote du budget de 1989, ou par l'élargissement de l'enveloppe des prêts bonifiés aux coopératives d'utilisation du matériel agricole. À la suite de réunions tenues avec diverses organisations professionnelles agricoles, le Gouvernement vient de décider un ensemble de mesures supplémentaires représentant, au total, 600 millions de francs concernant tant les agriculteurs des zones défavorisées que l'allègement des cotisations sociales ou les petits producteurs de lait mis en difficulté par les quotas. De plus, il soumet actuellement au Parlement un projet de loi dont l'un des volets porte réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles. L'objectif est d'indexer celles-ci sur les revenus réels des agriculteurs, permettant ainsi de poursuivre le démantèlement des taxes BAPSA. Toutes ces mesures traduisent clairement la préoccupation de préparer l'échéance du marché unique européen, avec des exploitations compétitives et dont la rentabilité puisse être assurée. Le rôle que joue l'agro-alimentaire dans nos échanges extérieurs témoigne en effet de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale et donc de l'attention qu'y portent les pouvoirs publics.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dupilet Dominique](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11021

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 mars 1989, page 1319